

Séance du 4 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, en mairie, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, en mairie, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

Présents : Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Sylvain GARON-GUINAUD, Alain GOUJON, Cédric POTHIER, Carmela SICOLI, Sébastien THERME

Absents : Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, Floriane PALUMBO, Jean-Claude POUILLILIAN, Nadia PULLI, Isabelle TETAZ,

POUVOIRS : de Jean NOIRAY à Alain GOUJON

Secrétaire de séance : Malika BERNOU

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2023**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce procès-verbal, sachant qu'étaient absents ce jour-là : Malika BERNOU, Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, Floriane PALUMBO, Cédric POTHIER, Jean-Claude POUILLILIAN, Nadia PULLI, Isabelle TETAZ, Sébastien THERME

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

1°) Cession de terrain – parcelles AM 107 et 110 à la SCI O’Cezam

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la demande de la SCI O’Cezam, située dans la zone de La Prairie, d’acquérir une partie des parcelles anciennement cadastrées section AM numéros 103 et 26, mitoyennes de son local d’entreprise, tout en instaurant une servitude de passage sur la partie de la parcelle 103 qui serait détachée pour cession à la SCI O’Cezam, fonds servant, au profit des parcelles restant appartenir à la commune, fonds dominant.

Monsieur le Maire rappelle en ce sens la délibération numéro 2023-029 du 5 juin 2023, aux termes de laquelle la surface vendue avait été envisagée à 1.169 m², et le prix de vente à 100,00 € par mètre carré.

Le projet de cession, en annexe, réalisé par le Cabinet AIXGEO porte la surface totale définitive à céder, à 1004 m².

Les parcelles à vendre sont, après arpentage réalisé, cadastrées section AM numéros 107 (1a58ca) et 110 (8a46ca), pour une surface totale vendue de 10a04ca.

Une proposition d’achat a été présentée pour un montant de 100€/m², ce qui a été accepté par les demandeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **ANNULE** la précédente délibération du cinq juin 2023 en ce qui concerne la surface exacte de la cession **et REMPLACE** cette dernière par la présente délibération,
- ✓ **VALIDE** le projet de cession à la SCI O’Cezam des parcelles AM 107 et AM 110, pour une superficie totale de 1004 m², au prix de 100 € du m², soit 100 400 €,
- ✓ **VALIDE** la servitude de passage à constituer, sans indemnité, sur le bien vendu, au profit notamment de la Commune de VOGLANS, tel que figurant au plan présenté,
- ✓ **AUTORISE** le maire à entreprendre toutes les démarches pour finaliser cette cession.

Pour : 13 dont un pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

2°) Cession de terrain de la ZAC de la Prairie à CGLE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la zone de la Prairie a été créée et réalisée sous forme de ZAC (Zone d’Aménagement Concerté) par la commune de Voglans il y a plus de 30 ans et se développe maintenant sur une superficie d’environ 14 hectares entièrement commercialisés. Il rappelle également la délibération 2023-004 de ce début d’année concernant l’extension de cette ZAC en tant qu’autorité à l’origine de la création de ce périmètre de Zone d’Aménagement Concerté.

Le foncier est aujourd'hui propriété de Grand Lac (13 512 m²) et de la commune de Voglans (4 580 m²), et est destiné à être commercialisé auprès des entreprises sous forme de bail à construction.

A ce titre, la commune de Voglans et Chambéry-Grand Lac économie se sont rapprochés en vue d'aboutir à un accord portant sur l'acquisition par Chambéry-Grand Lac économie du foncier communal correspondant aux parcelles cadastrées section AM numéros 97, 90, 93, 85 et 17 pour une superficie totale de 4 580 m².

Ce foncier classé en zone UE dans le PLUi de Grand Lac bénéficie déjà de certaines viabilités (réseaux secs et humides) et se trouve desservi par une structure routière de base (parcelle AM 17).

Conformément aux accords intervenus entre la commune de Voglans et Chambéry-Grand Lac économie, ce foncier sera acheté par Chambéry-Grand Lac économie au prix de 90 € HT/m² avec un paiement différé lié à la commercialisation.

- ✓ Vu la délibération du conseil municipal 2023-004 du 30 janvier 2023, portant extension de la ZAC de la Prairie
- ✓ Considérant la localisation stratégique au cœur des deux agglomérations, et l'intérêt de poursuivre l'extension du parc d'activités de la Prairie,

Il est proposé au Conseil Municipal,

D'autoriser l'acquisition par Chambéry-Grand-Lac économie auprès de la Commune de Voglans des parcelles lui appartenant cadastrées section AM numéros 97, 90, 93, 85 et 17 pour une superficie totale de 4 580 m², moyennant le prix de 90 € HT/m², avec un paiement différé au fur et à mesure des commercialisations.

De préciser que les frais d'acte liés à cette cession seront supportés par Chambéry-Grand Lac économie,

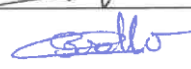


D'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Pour : 13 dont un pouvoir
Contre : 0
Abstention : 0

Séance du 4 SEPTEMBRE 2023

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus. Ont signé au registre, comprenant les délibérations n° 01 à n° 02 les membres présents

Séance du 4 septembre 2023

NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
MERCIER Yves	Maire	
BERNON Martine	1 ^{ère} adjointe	
CONVERT Jacques	2 ^{ème} adjoint	
CAVALLO Sandrine	3 ^{ème} adjointe	
BURDET Eric	4 ^{ème} Adjoint	
BERNOU Malika	5 ^{ème} adjointe	
CHERPIN Anne	Conseillère municipale	
CROSET Mathieu	Conseiller municipal	
DEVEZE Ophélie	Conseillère municipale	
GARON-GUINAUD Sylvain	Conseiller municipal	
GOUJON Alain	Conseiller municipal	
NOIRAY Jean	Conseiller municipal	
PALUMBO Floriane	Conseillère municipale	
POTHIER Cédric	Conseiller municipal	
POULLILIAN Jean-Claude	Conseiller municipal	
PULLI Nadia	Conseillère municipale	
SICOLI Carmela	Conseillère municipale	
TETAZ Isabelle	Conseillère municipale	
THERME Sébastien	Conseiller municipal	